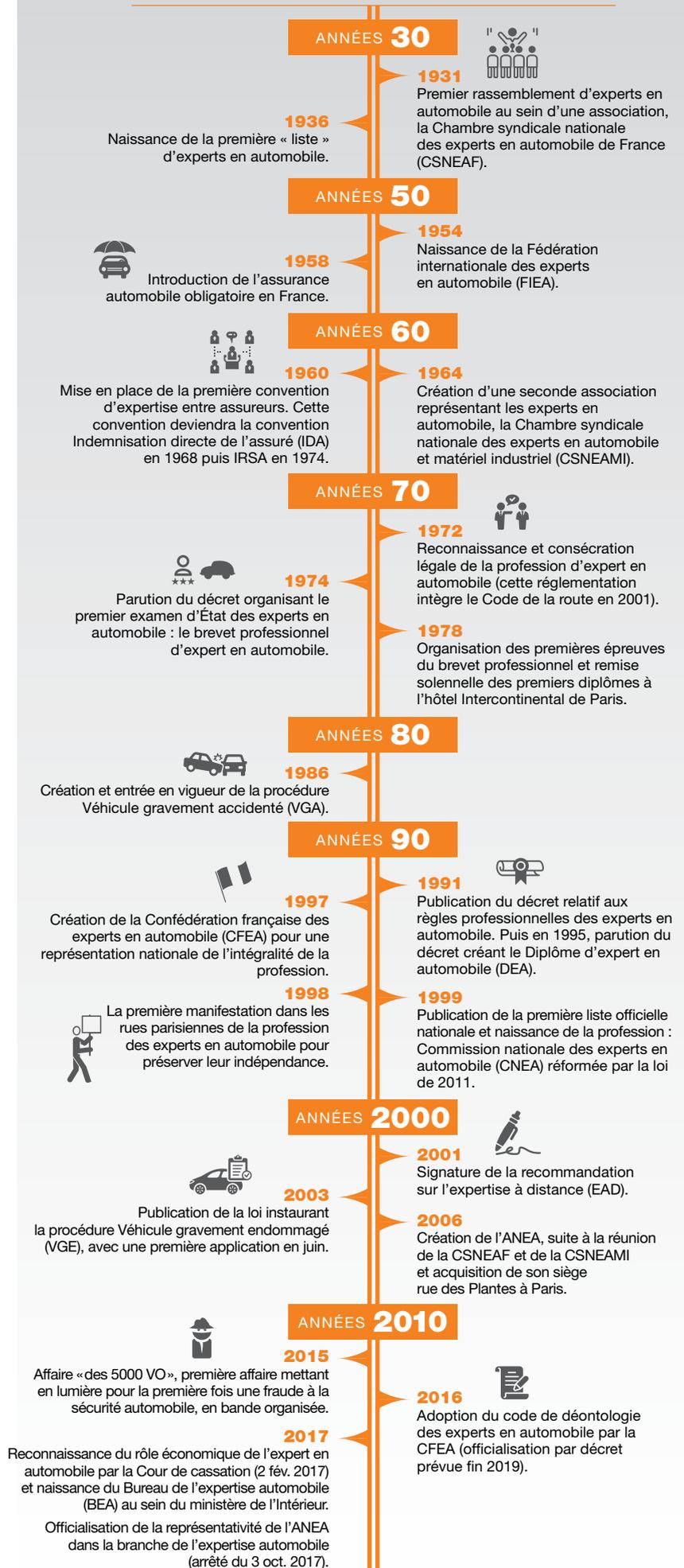




## SOMMAIRE

Le mot du président	3
Les faits marquants	4
ANEA : les chiffres 2019 à retenir	5
Un environnement qui change	6
Des services offerts aux adhérents	12
Une qualité de service	14
Une politique d'action professionnelle au service des adhérents	16
Des filiales pour mutualiser certaines activités	20
L'ANEA dans son écosystème / son environnement...	29
Une gouvernance collective, représentative et proche des adhérents	30
Organigramme de l'ANEA	31
Les mandats et la représentation de la profession	32
Témoignages	34

# Les moments forts du métier



## ÉDITORIAL

---



**François Mondello**

*Président de l'ANEA*

## 90 ans de transformations...

Difficile aujourd'hui d'échapper aux analyses de tout genre sur la nécessaire transformation de nos entreprises. Qu'elles soient sociétales, structurelles, comportementales ou désormais digitales, ces transformations nous touchent tous et toutes dans nos activités. Ainsi, l'introspection nécessaire à la rédaction de l'éditorial, qui inaugure le premier rapport annuel d'activités de l'ANEA, implique une prise de hauteur, non seulement sur les questions d'opinions mais également sur les actions passées ou plus contemporaines.

L'occasion m'est donc donnée de revenir avec vous sur les étapes qui ont jalonné notre profession, afin de répondre à cette question : avons nous réussi notre transformation ?

En réalité, la transformation n'est pas une fin en soi mais plutôt une dynamique qui a su nous conduire à nous interroger, au fil du temps, sur les besoins de notre écosystème. Et aujourd'hui, 90 ans plus tard, c'est avec beaucoup de fierté que j'observe une profession qui a su réussir cette transformation. Je pense notamment à nos confrères qui, dès 1930, ont compris que l'union faisait la force et qu'il était devenu indispensable de se réunir autour d'un projet commun visant à organiser notre profession ; d'abord autour d'une liste nationale, puis autour d'une convention dite d'expertises des sinistres automobiles, pour enfin être consacrée par la loi dans le Code de la route.

Une fois ces étapes passées, notre profession a poursuivi son action en organisant son examen avec la création d'un diplôme d'État, en ouvrant son activité au domaine de la sécurité automobile comme en témoignent les réglementations relatives à la procédure des véhicules gravement accidentés, endommagés puis désormais à réparation contrôlée.

Et demain ? L'ANEA poursuivra ses travaux et particulièrement sur le thème des technologies disruptives (IA) qui détermineront des nouvelles conditions d'exercice de la profession et nous amèneront certainement à imaginer un écosystème, non seulement favorable à notre survie mais plus encore à notre expansion. Ce défi, nous le relèverons ensemble !

Je vous souhaite une bonne lecture de ce premier rapport annuel qui vous permettra de revivre les temps forts de l'année écoulée au travers des actions menées par votre organisation professionnelle, l'ANEA.

# Les faits marquants



## Signature de grands partenariats

autour du véhicule autonome et l'intervention de l'expert en automobile sur cette technologie : VEDECOM, UNIR.

## Mise en place d'une nouvelle classification du personnel au sein de la branche professionnelle de l'expertise automobile :

- > **Négociation de l'accord.**
- > Accompagnement des adhérents dans la **mise en œuvre de ce nouveau dispositif** (module e-learning, hotline sociale...).

## Entrée de l'ANEA :



- > Au **Bureau national de l'UNAPL.**
- > Au **conseil d'administration de l'OPCO EP** (opérateur de compétences des entreprises de proximité – se substituant à l'OPCA Actalians).



## Université ANEA :

placée sous le thème de l'intelligence artificielle et étude de son impact potentiel sur la profession d'expert en automobile.



## Comité de suivi VE sous l'égide du ministère de l'Intérieur :

nomination de l'ANEA au sein de cette commission consultative mise en place pour travailler aux futures évolutions de la réglementation VE.

## Symposium ANEA 2019 :



sur le thème de la sécurisation des transactions des véhicules d'occasion avec l'intervention d'**Emmanuel Barbe**, Délégué interministériel à la sécurité routière, pour présenter la mise en place du système Histovec (voir page 9) – Mise en valeur de l'intervention sécuritaire de l'expert en automobile et changement de dénomination de la procédure VE au profit de VRC (véhicule à réparations contrôlées).



# ANEA: les chiffres 2019 à retenir

# 3500

personnes réunies, accompagnées et suivies par l'ANEA dans leur quotidien professionnel.

# 571

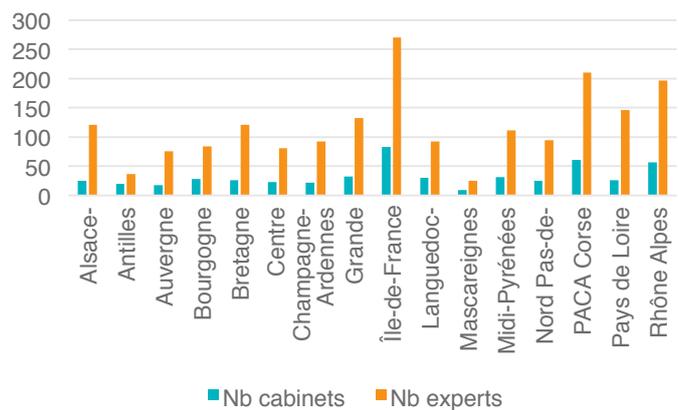
cabinets ou entreprises d'expertise automobile adhérents.

# 45

événements organisés en 2018

CA | CD | Groupes de travail | Symposium | AG - Université ANEA | Commissions...

## Répartition par région



# 100

représentations au travers des différents mandats ANEA (voir page 32 et 33)

# 50

réponses apportées par jour

- > Sur le plan juridique
- > Sur le plan technique
- > Sur le plan social
- > Actualités
- > Concentrateur

**6** grandes commissions thématiques

&

**19** groupes de travail associés

(voir page 30)

**59** élus et mandataires en charge de la représentation ANEA

# Un environnement qui change

## Assurance automobile

La technologie est au cœur des transformations actuelles du secteur de l'assurance automobile. Elle sert tout à la fois de levier pour reconquérir des clients, améliorer la productivité des gestionnaires grâce à l'automatisation des tâches et fidéliser les clients en personnalisant les réponses.

### Tendance du marché

L'assurance automobile demeure un marché hyper-concurrentiel. Ces derniers temps les assureurs traditionnels n'ont pas hésité à repartir à la conquête du marché de l'assurance dommages du particulier, car depuis l'adoption de la loi Hamon, qui autorise la résiliation infra-annuelle, la redistribution des cartes s'est faite au profit de la bancassurance. Certes les assureurs traditionnels dominent encore le classement, avec à sa tête le trio Covea, Axa et Macif (voir encadré ci-dessous). Mais la part de marché des bancassureurs augmente, en passant de 12,9 % à 14,2 % alors que dans le même temps celle des mutuelles sans intermédiaires et celle des agents généraux ont reculé.

Pour certains assureurs, comme Axa, qui a perdu 30 000 contrats en 2018, une réaction s'imposait. L'ex-assureur numéro un en auto a décidé de repartir à la conquête de clients avec son nouveau produit d'appel Mon auto, lancé en mars 2019. Le prix d'affichage de la nouvelle offre, axée sur la modularité, est 30 % moins cher que la précédente. Car le tarif c'est encore le nerf de la guerre en raison de la concurrence qui n'hésite pas à proposer des prix très bas.

Pour réinventer leurs offres et faire baisser les primes, les acteurs du monde de l'assurance nouent aussi des partenariats innovants avec les fabricants de technologies embarquées. Le boîtier connecté est une solution pour réduire les primes des jeunes jusqu'à 50 % de la prime initiale. Ce dispositif établit une note de conduite à partir de l'analyse du trajet du conducteur selon plusieurs paramètres : accélération, freinage, virage, allure et distance parcourue.

Il y a aussi ceux, à l'instar de l'Olivier, qui misent par exemple sur la caméra embarquée avec à la clef une remise de 10 % sur la prime. Cette caméra servira de témoin fiable pour attester de la responsabilité ou non de l'assuré vis-à-vis de son assureur. Cela permettra à la fois un traitement rapide d'un éventuel sinistre mais aussi d'établir avec certitude les causes et la responsabilité de l'assuré dans l'accident.

### L'accès aux données embarquées par le véhicule

Mais dans le futur proche, à l'heure du *big data*, c'est la connaissance du client qui focalise toutes les attentions. Et les banques ont encore l'avantage car via les comptes bancaires elles ont la connaissance des habitudes de consommation de leur client. Dans ce contexte, les assureurs ont engagé un bras de fer avec les constructeurs pour avoir accès aux données du véhicule, en témoignent les dernières discussions sur la loi d'orientation des mobilités (LOM). Car profitant de la nécessité d'avoir accès aux données produites par les prochains véhicules autonomes dans le cas d'un accident de la route, la Fédération française de l'assurance (FFA) a soutenu un amendement prévoyant aussi « un accès non discriminatoire aux données pertinentes des véhicules pour le développement des services liés au véhicule de réparation, de maintenance et de contrôle technique automobile, d'assurance et d'expertise automobile, des services s'appuyant sur la gestion de flottes, des services de distribution de carburant alternatif ». La LOM permettra de fixer la typologie des données dont le partage est souhaitable

### Top 5 du nombre de contrats en portefeuille



1	▶	COVEA : <b>9 863 001</b>
2	▶	MACIF : <b>5 184 961</b>
3	▶	AXA : <b>4 208 037</b>
4	▶	Groupama : <b>4 060 859</b>
5	▶	MAIF : <b>3 496 634</b>



“  
**Face au déploiement de l'intelligence artificielle chez les clients assureurs, l'ANEA a commencé à préparer la profession pour que les experts en automobile lui réservent une place à leurs côtés**”

pour créer de nouveaux services client. On observera que les experts en automobile sont aussi intéressés par de tels services, en tant que tiers de confiance et accompagnateurs des automobilistes. À ce propos, l'ANEA revendique l'indépendance de la profession vis-à-vis du secteur économique pour affirmer qu'elle a une place légitime et complémentaire pour aider et conseiller les automobilistes face aux problèmes auxquels ils seront confrontés.

### La transformation digitale

Côté gestion, la révolution est aussi en marche avec l'arrivée de l'intelligence artificielle qui peut prendre des formes très diverses : conseillers virtuels, chatbot, application d'analyse du risque... C'est le métier de gestionnaire qui est le plus touché car le développement de programmes informatiques permet de réaliser des tâches complexes jusque-là confiées à des humains. L'automatisation de certaines tâches, la ges-

tion d'importants volumes et la capacité de répondre rapidement visent à rendre les gestionnaires encore plus rapides et productifs. Cette logique productiviste sert en priorité à réduire les délais de traitement.

La profession des experts en automobile n'est pas en reste comme en témoigne François Mondello, Président ANEA (voir encadré ci-dessous). Elle a déjà su identifier, dans ses analyses prospectives, l'arrivée de l'IA. Ce faisant, elle a anticipé les besoins de services en développant notamment des outils de concentration de données qui permettent à la profession de disposer et de partager exclusivement une quantité d'informations métiers notamment relatives au chiffre. L'ANEA a ainsi commencé à préparer la profession sur la nécessité de s'appuyer sur l'IA pour certains besoins du métier, notamment en automatisant des tâches expertales à faible valeur ajoutée. Ici aussi, l'IA va permettre d'automatiser de nombreuses tâches à faible valeur ajoutée.



### Quelle place de l'expert en automobile demain dans un monde de robots intelligents ?

L'expert automobile « augmenté », déchargé de tâches à faible valeur ajoutée, automatisé, pourra se focaliser sur le traitement de sinistres complexes, la formation des équipes, le développement de solutions novatrices, l'optimisation du parcours client en retrouvant du temps nécessaire pour une relation humaine de proximité souhaitée (expliquer, rassurer, accompagner l'assuré). Quel que soit leur niveau d'intelligence, les robots intelligents doivent être perçus comme des outils, au service de l'expert automobile.

◆ Un environnement qui change

# Sécurité routière

L'état de la voiture est une composante incontournable du triptyque de sécurité routière. Deux nouvelles mesures émises par le comité interministériel à la sécurité routière viennent renforcer la politique dans ce domaine.

La politique de sécurité routière vise à réduire l'accidentalité routière, le nombre de morts et de blessés sur la route. Elle concerne de nombreux acteurs au sein de l'État, les collectivités territoriales, communes et agglomérations, ainsi que des acteurs privés comme les assureurs, les constructeurs automobiles, les associations. Les experts en automobile font également partie de la liste de ces acteurs. Trop souvent cantonnés au rôle de chiffrer et d'évaluateur, les experts en automobile assurent aussi celui d'acteur de la sécurité routière qui leur est conféré par leurs ministères de tutelle (Transports et Intérieur) comme en attestent les articles L. 327-5 et L. 326-4 du Code de la route.

Au fil du temps, cette politique de sécurité routière a permis de réduire substantiellement le nombre de morts sur la route. Ce dernier est ainsi passé de 18 000 morts au début des années 70 à 8 000 morts en 2 000 et 3 259 morts en 2018. Si l'on prend en compte l'augmentation du trafic durant les dernières décennies, la performance peut être qualifiée de remarquable.

La baisse du nombre des victimes sur la route a connu une progression relativement linéaire dans le temps

avec cependant un fléchissement marqué de 1 500 tués entre les années 2002 (7 655) et 2003 (6 058), qui marque le début d'une volonté d'action forte clairement affichée par le gouvernement de l'époque (le président de la République Jacques Chirac annonçant le 14 juillet 2002 qu'il décide de faire de la sécurité routière un des trois chantiers de son quinquennat). Cela s'est traduit par l'entrée en vigueur du contrôle sanction automatisé (décidée en décembre 2002 par le comité interministériel à la sécurité routière) et l'apparition en novembre 2003 des premiers radars automatiques sur le bord des routes françaises.

Mais la politique de sécurité routière ne se résume pas au seul axe du comportement. Il s'agit en réalité d'un triptyque dans lequel les infrastructures routières et les véhicules ont également un rôle prépondérant. C'est pourquoi des mesures visent à renforcer la sécurisation du parc roulant notamment au travers du contrôle technique automobile ou encore lors des accidents de la circulation via la procédure Véhicule gravement endommagé (VGE), qui fête aujourd'hui ses 10 ans.



Depuis, l'état des véhicules demeure une forte préoccupation de la part des autorités, comme en attestent certaines nouvelles mesures comme le renforcement de l'information du consommateur ou encore la création d'un fichier pour lutter contre le défaut d'assurance.

### La mesure n°16 du CISR pour la protection des acheteurs d'un véhicule d'occasion

Annoncée en janvier 2018 par le comité interministériel à la sécurité routière, la mesure n°16 pour la protection des acheteurs de véhicules d'occasion face au risque de réparations frauduleuses de véhicules gravement endommagés remis en circulation, a donné naissance au site internet HistoVec.



Destiné à renforcer la transparence sur l'origine d'un véhicule (cf. les interventions d'Emmanuel Barbe Délégué interministériel à la sécurité routière lors de l'université ANEA 2018 et du symposium ANEA 2019), HistoVec officialise le terme de « véhicule à réparation contrôlée » qui, au-delà de rendre publique une information jusqu'alors occultée concernant la sinistralité du véhicule, permet de rassurer l'ensemble des parties en attestant que celui-ci a fait l'objet d'un certificat de

remise en conformité établi par un expert en automobile agréé. Ce dernier, en engageant sa responsabilité, assure de la remise en état dans les règles de l'art.

En 2018, 220 853 véhicules expertisés ont fait l'objet d'une procédure « Véhicule gravement endommagé (VGE) » et 100 114 ont été réparés.

Pour rappel, les experts en automobile ont l'obligation d'être inscrits sur la liste nationale des experts en automobile tenue par le bureau de l'expertise automobile au sein de la Direction de la sécurité routière (DSR). Ils sont également soumis, en cas de manquement à leurs obligations, aux décisions disciplinaires de la Commission nationale de l'expertise en automobile.

### La création du Fichier des véhicules assurés (FVA)

Décidée lors du comité interministériel de sécurité routière d'octobre 2015, la création du FVA a été introduite dans la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle du 18 novembre 2016. Le décret n° 2018-644 paru au *Journal officiel* du 24 juillet 2018 précise les modalités de constitution de ce fichier, qui doit permettre de lutter plus efficacement contre la conduite sans assurance en facilitant les contrôles des forces de l'ordre. Les informations relatives aux contrats souscrits par les assurés sont mises à la disposition des forces de l'ordre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 700 000 personnes rouleraient sans assurance et selon le ministère de l'Intérieur en France, 235 personnes ont trouvé la mort en 2016 dans un accident routier impliquant un véhicule non assuré, soit 7 % de la mortalité routière.

Pour la profession des experts en automobile, cette mesure induit une diminution significative du nombre de véhicules, qui à ce jour, échappent à l'expertise en cas de sinistre et, par conséquent, à la démarche d'information sécuritaire qu'elle entreprend chaque jour.

Ainsi en 2018 plus de 300 000 propriétaires de véhicules ont été informés par courrier recommandé de la dangerosité de leur véhicule en leur demandant d'apporter les mesures correctives nécessaires.



**10,98% des véhicules expertisés en 2018 soit 267 318** avaient des pneumatiques usés à plus de 80 %.



De même concernant l'état général du véhicule, **1,70 % des véhicules expertisés ont été déclarés dangereux soit 36 276 véhicules.**

## ◆ Un environnement qui change

# Consommation

Le monde automobile connaît de profonds bouleversements technologiques et idéologiques, qui vont en s'accroissant. Face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, la protection du consommateur reste plus que jamais d'actualité.

La voiture, et plus largement les véhicules de 2 à 4 roues, occupe une place importante dans notre vie quotidienne. Outil de travail, de mobilité, de loisir, ce bien de consommation fait l'objet, ces dernières années, de toutes les attentions de la société.

Particulièrement, le véhicule est de plus en plus examiné sous l'angle de la protection du consommateur, à savoir son acheteur propriétaire, et de son impact sur l'environnement.

On ne présente plus les différentes garanties et protections dont bénéficie l'acheteur d'un véhicule, neuf ou d'occasion, au regard de la loi : garantie des vices cachés, garantie de conformité, obligation de délivrance conforme, etc. Elles sont fermement ancrées dans notre paysage juridique.

Toutefois, cette protection du consommateur paraît inefficace face à l'essor de véritables trafics internationaux de véhicules d'occasion, facilités par la libre circulation des biens et des personnes au sein de l'Union européenne.

### **Projet d'une meilleure traçabilité des véhicules d'occasion**

Si le phénomène de ces trafics de véhicules n'est pas nouveau, il connaît une médiatisation de plus en plus grande, notamment en raison de l'accroissement du phénomène. À tel point que l'Assemblée nationale, et l'Union européenne semblent vouloir s'emparer du sujet et trouver une solution pour protéger le consommateur.

En avril 2019, un groupe de députés français a déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à améliorer la traçabilité des véhicules d'occasion. Il s'agit principalement ici de lutter contre la fraude au compteur kilométrique, en créant un registre de validation des compteurs.

Selon la proposition, l'alimentation de ce registre reposerait sur les professionnels intervenant sur les véhicules, tels que les contrôleurs techniques ou les experts en automobile, qui se verraient confier la mission de relever les données kilométriques à chaque intervention sur le véhicule.

Ces données recueillies permettraient ainsi d'établir un certificat fiable au moment de la vente.

La proposition de loi prévoit également d'obliger, en parallèle, le vendeur d'un véhicule à remettre ce certificat kilométrique à l'acheteur.

Le certificat comporterait en outre les informations sur la marque et le modèle du véhicule, l'année de la première immatriculation, le numéro d'identification et l'ensemble des relevés du compteur enregistrés tout au long de sa vie du véhicule. Cela revient à introduire en France un système équivalent à ceux déjà mis en place en Belgique (Car-Pass), ou aux Pays-Bas (Nationale AutoPas).



**L'expert en automobile régulateur du marché de l'occasion et acteur de la sécurisation des transactions.** ”

Dans la continuité de cette proposition tendant à améliorer la traçabilité des véhicules d'occasion, l'ANEA suggère d'aller plus loin dans la défense et la protection du consommateur.

### **L'expert en automobile : un acteur de la sécurisation des transactions de véhicule d'occasion ?**

L'ANEA propose d'associer l'expert en automobile, en tant que tiers de confiance indépendant, aux cessions de véhicules d'occasion. Le rôle de l'expert en automobile serait ici d'accompagner l'acheteur consommateur ou le vendeur dans leurs démarches d'achat ou de cession.



L'expert en automobile pourrait ainsi contrôler la conformité des différents éléments du véhicule touchant à sa sécurité ou à sa situation administrative : vérifier l'existence d'une interdiction de circuler ou l'inscription d'une opposition au certificat d'immatriculation, présence et validité du contrôle technique, cohérence des éléments d'identification et/ou de kilométrage, suivi de l'entretien du véhicule, état général des éléments de sécurité, etc.

Cette démarche pourrait conduire les pouvoirs publics, à imposer un contrat de vente, destiné à encadrer les transactions de véhicules d'occasion.

Outre que ce système permettrait de faciliter la mise en œuvre des droits de l'acheteur ce dernier pouvant établir plus facilement le contenu des engagements du vendeur, cela assurerait une meilleure traçabilité des cessions de véhicules d'occasion et un moyen efficace de lutter contre leurs trafics.



Les experts en automobile pourraient être acteurs de cette contractualisation, en proposant un nouveau service aux consommateurs : l'accompagnement dans la cession du véhicule.

À cet effet, l'ANEA étudie les prestations qui pourraient être déployées sur le marché des véhicules d'occasion.

### La transition écologique du parc roulant : l'écodiagnostic

La protection du consommateur ne passe pas que par la fiabilisation du marché de l'occasion. Il faut également protéger sa santé. C'est tout l'enjeu de nouvelles politiques écologiques : réduction de plus en plus drastique des normes polluantes sur les véhicules neufs mais aussi contrôle des émissions des véhicules d'occasion.

Cela a donné lieu à la seconde phase du nouveau contrôle technique, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Ainsi le contrôle de l'opacité des fumées des véhicules diesels sera désormais bien plus rigoureux que par le passé avec notamment des seuils de tolérance plus bas.

Ici, l'expert en automobile a également une carte à jouer, en qualité de tiers de confiance. Il peut accompagner le consommateur dans sa démarche d'éco-entretien notamment sur les solutions correctives qui s'offrent à lui pour diminuer l'impact écologique de son véhicule.

Si aucune solution d'éco-entretien n'est viable, l'expert en automobile pourrait alors accompagner le propriétaire du véhicule dans ses démarches pour mettre en destruction son véhicule et en trouver un moins polluant. Il pourrait s'agir ici d'expliquer les réglementations en vigueur en les rendant compréhensibles par le consommateur et de l'accompagner dans l'ensemble de ses démarches de recherche d'un nouveau véhicule et de mise en destruction de l'ancien.

La boucle serait ainsi bouclée avec les éléments évoqués ci-dessus : l'expert en automobile pourrait être à la fois un régulateur du marché de l'occasion en s'assurant de la destruction du véhicule mis au rebut et acteur de la sécurisation des transactions de véhicules d'occasion en accompagnant l'acheteur dans ses démarches.



# Des services offerts aux adhérents

## Pluralité et complémentarité des services pour une relation personnalisée

ANEA apporte des services exclusifs pour accompagner les experts en automobile dans leur quotidien professionnel.

**Le concentrateur ANEA :** c'est une interface digitale entre l'expert en automobile et le Système d'immatriculation des véhicules (SIV) tenu par le ministère de l'Intérieur. Ces flux permettent de déclencher la procédure VGE puis de la lever quand le véhicule est réparé en toute sécurité. Une « hotline » est adossée à ce concentrateur pour répondre aux problématiques informatiques rencontrées dans le cadre de l'utilisation des outils métier partagés.

**La hotline sociale et juridique :** elle dispense les conseils juridiques et fournit les documentations appropriées (textes réglementaires, jurisprudence) selon les situations que les entreprises d'expertise peuvent rencontrer au quotidien.

**Les assurances pour les adhérents :** protection juridique, tenue de route, essais routiers, les entreprises adhérentes bénéficient automatiquement pour leurs litiges professionnels d'une protection prud'homale, sociale, pénale, administrative, immobilière, fiscale et Urssaf, frais d'avocat et de procédure pris en charge, reconstitution des points de permis, couverture des essais routiers des experts qualifiés VE. Des assurances sont proposées en option pour couvrir les risques cyber et/ou RC professionnelle.

**Les vidéos métiers :** une bibliothèque de supports audiovisuels pédagogiques est à la disposition des

membres de l'ANEA pour leur permettre de mieux accompagner les assurés dans la gestion de leur sinistre. 6 films thématiques sont proposés : VGE, VEI, RIV, imputabilité, dangerosité, cession du véhicule.

**Des kits pratiques :** la conformité à la RGPD, la classification du personnel, le contrat de travail, autant de sujets qui ont fait l'objet d'un kit prêt à l'emploi, réalisé à partir des travaux des commissions statutaires et envoyé à chaque cabinet adhérent.

**Les outils de communication :** la lettre ANEA contextualise chaque semaine les actions menées par ANEA et ses filiales, les actus de la profession, les formations, le juridique, les réponses aux questions des adhérents. Le Flash info alerte sur les aspects réglementaires de la profession. La news mensuelle Actualités Mobilité & Prospective propose des focus et l'accès à une revue de presse des sujets d'actualité axés sur les thématiques de mobilité suivies par le MAP (l'observatoire des experts de la mobilité).

**Des rencontres professionnelles :** l'université et le symposium ANEA sont les deux manifestations annuelles de référence pour rassembler la profession. Ces événements sont organisés autour de sujets d'actualité ou prospectifs afin de favoriser la réflexion et l'échange.



◆ **Des services offerts aux adhérents**

## Des sites Internet didactiques pour les besoins de la profession



Portail du **groupe ANEA** et ses filiales et base documentaire pour les adhérents, le site [www.aneia.fr](http://www.aneia.fr) est axé sur les actualités du secteur et de l'organisation professionnelle. Il présente le fonctionnement des instances, les compétences métier, la communication extérieure, les besoins en recrutement des experts et personnels administratifs des entreprises d'expertise, l'annuaire des experts en automobile adhérents. Les axes de développement et les actions menées sont aussi relayés sur les pages LinkedIn des différentes entités.



En chiffres : **45 320 utilisateurs par an** et **286 355 pages vues** sur le site Internet public.

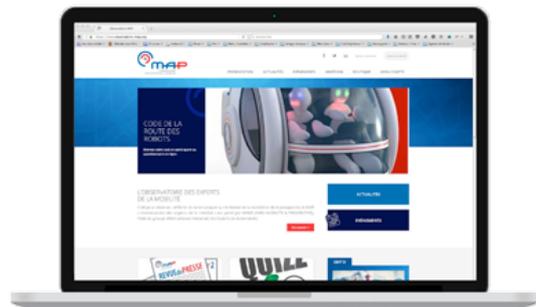
**AR&D**, la filiale Recherche & Développement de l'ANEIA propose aux adhérents en une seule connexion et sur une plateforme unique un accès réservé à tous les services ANEA Partage : Analyse de clé, ADELA, Historique véhicule, Outil Diagnostic, Concentrateur, Appel d'Offres, Valeurs Partagées, FAQ VE, Carré Expert Auto, Leaseway. [www.ard.aneia.fr](http://www.ard.aneia.fr)



**IFOR2A**, l'institut dédié à la formation initiale et continue des experts en automobile dispose d'un portail

Internet à partir duquel l'ensemble des adhérents peuvent gérer l'intégralité de leurs commandes de formation.

[www.aneia.fr/ifor2a](http://www.aneia.fr/ifor2a)



**AM&P**, filiale dédiée à la communication et à la prospective, a développé le MAP, l'observatoire des experts de la mobilité dont le site Internet apporte un suivi de l'actualité liée à la mobilité et permet les inscriptions aux événements régulièrement proposés.

[www.observatoire-map.org](http://www.observatoire-map.org)

**ANEIA : l'extranet**, réservé aux adhérents, est un centre de ressources documentaires spécifiques au monde de l'expertise automobile. Y sont relayées les informations internes à l'ANEIA, au métier, à la branche professionnelle. La Docuthèque offre une base documentaire :

- > **Droit** pour les textes officiels, notes juridiques, Juri'EA, décisions de justice et publications liées au métier.
- > **Social** pour les notifications et avenants de la convention collective.
- > **Infos pros** propose des informations pragmatiques pour l'exercice de l'activité, partage les bonnes pratiques et charte de déontologie, affiche les repères statistiques des coûts de réparation automobile. Communication interne permet de télécharger l'intégralité des numéros de la lettre ANEA.
- > **Pratique** donne accès aux avantages préférentiels sur les conférences partenaires, la presse professionnelle et les assurances en option.
- > Les **Manifestations et événements** qui rythment l'année sont accessibles avec les synthèses des conférences.

# Une qualité de services

## Des réponses rapides et argumentées

L'ANEA met à disposition de ses adhérents un service juridique, pour les assister au quotidien dans l'exercice de leur activité professionnelle et la gestion de leur entreprise.

Le service juridique reçoit environ une cinquantaine de questions chaque mois sur des thèmes très diversifiés : droit social, droit de la consommation, droit de l'expertise automobile, droit des procédures « véhicules endommagés » ou encore droit de la vente et de la concurrence.

À chacune de ces questions, le service juridique fournit à l'adhérent une réponse actualisée (intégrant les dernières nouveautés juridiques) et argumentée, comprenant les références aux textes et/ou jurisprudences se rapportant à la question ou lui apportant un éclairage intéressant.

Le service juridique intervient également pour assister les adhérents dans leurs déclarations de sinistres auprès des assureurs de l'ANEA (pour la protection juridique) et de Groupe Rouge (pour la responsabilité civile professionnelle RCP). L'ANEA a ainsi enregistré

une quarantaine de déclarations de sinistre pour le compte d'adhérents dont 26 ouvertures de dossiers en RCP.

Le service juridique est en outre sollicité régulièrement par les adhérents afin de les assister dans la rédaction de courriers ou de divers documents juridiques : note de service, courrier d'information, dépôt de plainte auprès du procureur de la République, etc...

Selon l'actualité juridique et/ou les demandes récurrentes d'adhérents pourtant sur un même sujet, le service juridique crée et met à disposition des notes juridiques, étudiant un sujet en profondeur. Ces notes sont actualisées régulièrement au gré des évolutions législatives ou jurisprudentielles. En 2018, le service juridique a mis en ligne, sur l'extranet ANEA, 5 notes portant sur le véhicule autonome, l'expertise fourrière, le nouveau contrôle technique, la pièce de réemploi et la nouvelle classification des salariés.

En parallèle, des kits ont été conçus pour expliquer et assister les entreprises d'expertise automobile dans les grands bouleversements juridiques de l'année 2018.



Un kit RGPD a été distribué aux adhérents afin qu'ils puissent se mettre en conformité avec le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles. Ce kit comprend notamment les registres de traitement préremplis, des modèles de clauses

pour les contrats de travail et des modèles de contrats pour les sous-traitants.

### Kit classification du personnel :

Ce support a été conçu pour expliquer aux adhérents la réforme de la classification décidée par les partenaires sociaux et leur fournir des outils simples et didactiques pour la mettre en place dans leur entreprise.

Comprenant un module d'information e-learning, des grilles de positionnement destinées à la pesée des postes et des trames de courriers d'informations pour les salariés, ce kit a été accompagné par une hotline sociale mise à disposition des adhérents pour répondre à leurs questions et les aider à résoudre les difficultés rencontrées lors du passage de l'ancien système classant au nouveau.



◆ Une qualité de services

## Des données fiables

En 2019, l'ANEA se dote d'un nouvel outil de gestion, afin de mieux connaître ses adhérents et suivre plus efficacement leurs besoins et leurs demandes.

Ce nouvel outil CRM permet à l'ANEA de centraliser toutes les demandes de ses adhérents qu'il s'agisse de questions liées à leur adhésion ou d'interrogations juridiques, de déclarations de sinistre sur les assurances liées à l'adhésion (protection juridique, tenue de route ou essais routiers) ou optionnelles (comme l'assurance cyber ou RCP), etc.

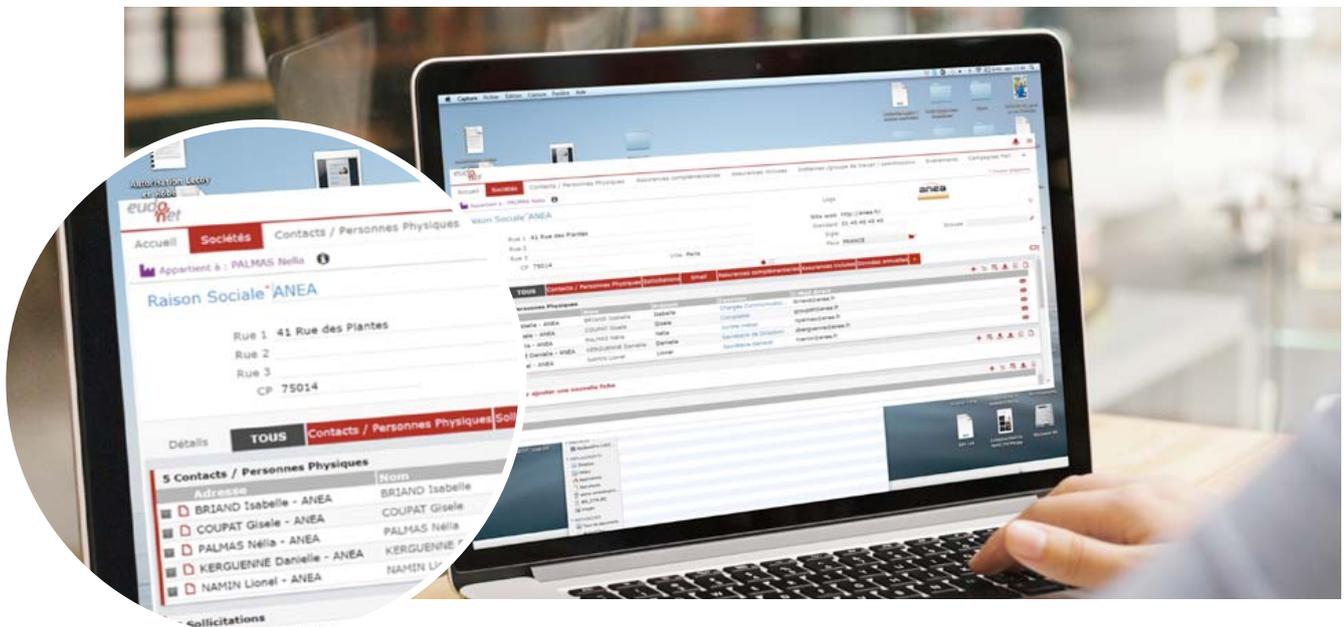
Grâce à cet outil, l'ANEA apporte un meilleur suivi à ses adhérents dans la gestion de leurs demandes. Par exemple, il est plus facile de les informer des éventuelles évolutions législatives ou jurisprudentielles en rapport avec une question adressée au service juridique.

En historisant les échanges avec ses adhérents, l'ANEA pourra également mieux cibler certaines de ses communications. Cela permettra par exemple de personnaliser les envois avec des informations ou les dernières innovations relatives aux centres d'intérêt ou aux spécialisations métier des adhérents.

La transition de son ancien outil vers ce nouveau CRM a d'ailleurs été l'occasion d'une mise à jour de l'intégralité de la base de données adhérents de l'ANEA, avec notamment une fiabilisation de leurs adresses email. Ceci afin de s'assurer que tous les adhérents et leurs collaborateurs/collaboratrices puissent bénéficier effectivement de tous les avantages de l'adhésion des cabinets, et, entre autres, recevoir la lettre d'information hebdomadaire ANEA et toutes autres communications utiles.

Ce CRM offre enfin une meilleure sécurité des données personnelles des adhérents, en accord avec la politique mise en oeuvre par ANEA, à l'occasion de l'entrée en vigueur du règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD).

L'accès aux données des adhérents n'est désormais possible que via un système de double identification. Le logiciel permet d'ailleurs d'intégrer de manière automatique la politique d'archivage et de cryptage des données personnelles, passé un certain délai d'inactivité de la fiche adhérent.



Mise à jour de l'ensemble des données adhérents



Meilleure connaissance des adhérents



Un suivi plus efficace de leurs demandes

# Une politique d'action professionnelle au service des adhérents

## Une action pour réguler les relations avec les assureurs et les réparateurs

L'ANEA intervient régulièrement auprès des assureurs et des réparateurs afin de porter les intérêts de ses adhérents ou de les préserver. Retour sur les principales actions mises en œuvre en 2018.

### Avec les instances représentatives des assureurs (Fédération française de l'assurance - FFA) :



Travaux autour de l'évolution de l'accord experts / assureurs concernant les contrôles à réaliser dans le cadre d'un suivi de travaux VE (suite à la réforme du contrôle technique de 2018).



Échanges de réflexions autour du commerce des véhicules endommagés afin de limiter les fraudes et les affaires comme celles des 5 000 VO.



Mise en œuvre du pilote test inspiré par la recommandation IGA n° 2 sur le recours à l'expert en automobile en dehors d'un sinistre automobile. Cette action a aussi été menée en collaboration avec les réparateurs.

### Avec les assureurs en direct :



12 rencontres bilatérales ANEA / assureurs (Allianz, Groupama, Axa, Maif, etc.). Chacune de ces rencontres est ponctuée par un compte-rendu écrit diffusé aux adhérents.



1 action collective autour du suivi des conditions de règlement des honoraires des missions d'expertise, en vue d'obtenir la régularisation des paiements.



4 saisines du Haut comité de déontologie, par le Président de l'ANEA, pour analyse de la conformité déontologique de conventions entre cabinets d'expertise et leurs clients (assureurs, etc.). Ces consultations ont permis d'obtenir des modifications des textes initiaux.



Travaux collaboratifs entre le service juridique ANEA et les départements juridiques assureur pour l'élaboration de normes applicables aux relations des cabinets d'expertise avec leurs clients.

### Avec les réparateurs et leurs instances représentatives :



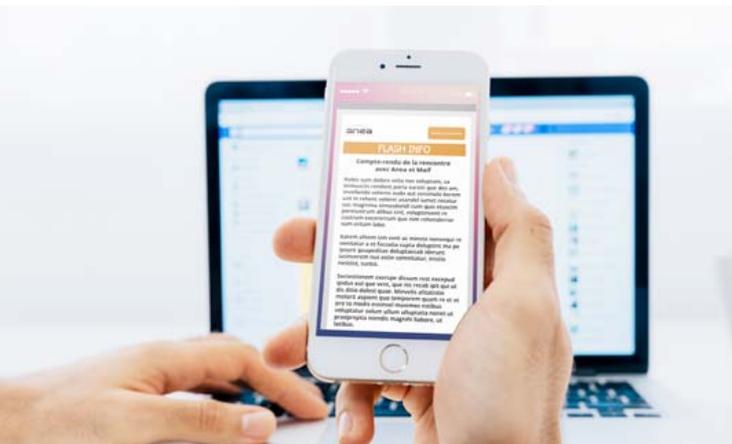
Assistance des adhérents (rédaction de courriers) suite à la réception de courriers de mise en cause émanant de réparateurs et/ou de leurs organismes professionnels (CNPA, FNA, FFC).



Soutien des avocats des cabinets adhérents en cas d'action judiciaire les opposant à un réparateur (accès aux bases documentaires ANEA, informations juridiques, etc.).



Travaux avec les instances représentatives des réparateurs à l'élaboration d'une charte unique visant à fixer les bonnes pratiques dans les relations entre nos deux familles professionnelles.



◆ Une politique **d'action professionnelle** au service des adhérents

## Une action pour une branche forte de l'expertise automobile



**Laurent HALBERT**

*Membre du comité directeur,  
Président de la Commission paritaire  
permanente de négociation  
et d'interprétation (CPPNI)*



**Lionel NAMIN**

*Secrétaire Général ANEA,  
Président de la Commission paritaire  
nationale pour l'emploi et la formation  
professionnelle (CPNEFP)*

L'ANEA se mobilise pour l'emploi dans la branche, à travers ses actions de négociation collective visant à le promouvoir, le réguler, le protéger, le sécuriser et assurer le développement des carrières dans la profession.

Le rôle de l'ANEA, en qualité d'unique organisation représentative du collègue employeur dans la branche de l'expertise automobile, est de négocier la convention collective qui régit l'organisation et le fonctionnement de notre métier. L'ANEA mène ces négociations au sein de la Commission paritaire (CPPNI) qui réunit tous les acteurs de la négociation de branche dont les organisations syndicales de salariés : FO, CGT, CFDT, CFTC, CGC et UPEAS.

C'est à ce niveau que nous réalisons les travaux pour adapter en permanence la convention collective aux évolutions de la législation sociale et aux besoins de la profession.

La CPPNI de la branche a ainsi réformé le système de classification de la convention collective. L'objectif était de transformer un dispositif rigide, et peu adapté aux besoins des cabinets et de leurs salariés en un système souple, offrant plus de flexibilité et une meilleure concordance entre le poste occupé et la classification du salarié.

Les partenaires sociaux ont aussi conclu un avenant relatif à l'égalité professionnelle femmes/hommes. Ils rappellent aux entreprises d'expertise automobile que le recrutement, l'accès à la formation et plus généralement le déroulement de l'ensemble de la carrière doivent se faire sans considération du sexe de

la personne. L'objectif est d'arriver à plus de mixité sur les emplois techniques et sur les emplois administratifs.

L'ANEA s'est également impliquée dans la réforme de la formation professionnelle. Pour préserver les intérêts de la profession, elle a œuvré pour confier la politique de formation de la branche à l'OPCO EP (entreprises de proximité). L'ANEA occupe d'ailleurs un poste d'administrateur au sein de cet organisme. Au titre de la formation professionnelle, la branche a géré en 2018 un budget de près de 3,5 millions d'euros.

L'ANEA, au sein de la branche, a demandé et obtenu un accompagnement de l'OPCO EP pour créer une première certification pour l'expertise des véhicules de collection, afin de permettre l'évolution des carrières. L'étude d'opportunité, à laquelle certaines de nos entreprises et de leurs salariés ont participé, est en cours.

Enfin, en matière de protection sociale, l'ANEA avec ses partenaires sociaux gèrent un régime collectif de prévoyance et de santé. La prise en compte de ces facteurs de risque est au cœur de la convention collective pour préserver au mieux les entreprises et leurs salariés. Des fonds dédiés permettent de financer des actions de solidarité en faveur des populations fragilisées en raison d'événements exceptionnels les touchant (deuil, découverte d'un handicap, perte d'autonomie d'un proche).

### Bilan de la négociation collective 2019 pour la branche des experts en automobile :



**Avenant n° 68** du 11 mars 2019 relatif à l'égalité professionnelle, la mixité et à la parité entre les femmes et les hommes ;



**Avenant n° 70** du 5 février 2019 fixant la grille des salaires ;



**Avenant n° 71** du 13 mars 2019, portant désignation de l'opérateur de compétences des entreprises de proximité ;



**Avenant n° 72** du 25 juin 2019 modifiant le taux de la cotisation annuelle au financement des actions sociales et culturelles de la branche ;



**Avenant n° 73** relatif à la contribution conventionnelle et à l'ouverture des dispositifs de formation par alternance.

## ◆ Une politique d'action professionnelle au service des adhérents

# Une action pour la sécurité automobile

Dans le cadre de son action au sein de la CFEA, l'ANEIA formule des propositions sur des sujets réglementaires et technologiques en lien avec la sécurité routière.



### Étude de l'impact des ADAS sur l'accidentologie des véhicules légers

Cette proposition d'étude a été formulée, sous l'égide de la CFEA, dans le but d'apporter un éclairage pratique sur le thème d'étude et de recherche prioritaire n° 6 de la Délégation à la sécurité routière (DSR) consacré au « véhicule intelligent<sup>1</sup> ». Il s'agit de définir le rôle de chaque type d'ADAS (Advance Driving Assist System/système d'aide à la conduite avancée) sur les accidents de la circulation, en qualifiant leur efficacité et en mesurant leurs évolutions, afin de projeter une tendance sur l'évolution du parc roulant.

Au-delà de cette étude, d'autres propositions plus pratiques ont été formulées, relatives au véhicule autonome, la grande actualité technologique de cette année.

### La recherche indépendante des causes d'un sinistre et des responsabilités liées

La profession a mis en avant l'indépendance de l'expert en automobile, qui ferait de lui l'acteur idéal pour déterminer les causes d'un sinistre et contribuer à la détermination des responsabilités en cas d'accident d'un véhicule connecté et autonome. Cela suppose cependant qu'il soit autorisé à accéder aux données évènementielles.



**L'accès aux données évènementielles est nécessaire pour permettre à l'expert en automobile d'analyser les causes et circonstances des accidents.**

### Une base documentaire technique exhaustive

La profession propose d'être à l'origine d'une base documentaire technique exhaustive. En effet, la masse importante de données collectées par les experts en automobile lors de leurs interventions « classiques » (3,5 millions d'expertises chaque année) pourrait enrichir les bases de données sur la nature des dommages subis par les véhicules autonomes accidentés.

Cette base permettrait d'améliorer la sécurité routière en faisant évoluer le comportement des véhicules autonomes. De par son indépendance vis-à-vis de l'ensemble des acteurs de la chaîne automobile, sa digitalisation avancée, et son rattachement au ministère de l'Intérieur, la profession des experts en automobile présente toutes les garanties pour être responsable de la collecte de ces informations, de leur conservation, et de leur bonne utilisation.

### Un contrôle des capacités du véhicule autonome suite à un sinistre ou une panne

Après toute intervention technique sur les systèmes autonomes du véhicule, il conviendra de réaliser, avant sa remise en circulation, les contrôles de sécurité nécessaires à la sécurité des usagers. Ces contrôles devront être effectués par des personnes habilitées, formées aux nouvelles technologies et disposant de l'accès aux sources documentaires et aux outils de diagnostic adaptés.

L'expert en automobile pourrait être cet acteur habilité pour intervenir sur le contrôle du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et de conduite, de l'état général du véhicule et sa capacité à circuler dans des conditions normales de sécurité, ainsi que sur la lecture des mémoires embarquées pour s'assurer de l'identification du véhicule, et de son kilométrage réel.

### Une certification des capacités du véhicule autonome lors de la cession

Dans la continuité des actuelles propositions visant à sécuriser le marché de l'occasion, il est réaliste de penser que le vendeur d'un véhicule autonome pourrait devoir attester de l'état de sécurité et de conformité du véhicule vendu. Là encore, l'expert en automobile, tiers de confiance indépendant, pourrait être habilité pour intervenir en complément du contrôle technique obligatoire, pour examiner les éléments touchant aux nombreuses technologies digitales indispensables au bon fonctionnement du véhicule automatisé.

<sup>1</sup> Pour mémoire, ce thème prioritaire de la DSR vise à développer les technologies innovantes (aides à la conduite, systèmes de transports intelligents-STI, véhicule autonome) liées à la sécurité routière, dans la perspective d'une transition vers la mixité (véhicules autonomes et autres) et in fine le renouvellement total du parc automobile.

◆ Une politique **d'action professionnelle** au service des adhérents

## Une action pour valoriser les activités de la profession

Au service de ses adhérents, l'ANEA agit pour mieux faire connaître l'ensemble des activités et des différents savoir-faire des experts en automobile mais aussi pour permettre aux professionnels d'appréhender et d'anticiper les grands changements afin de préparer l'avenir.

Trop mal connus du grand public mais aussi des entreprises, le rôle et le positionnement de l'expert en automobile méritent d'être clarifiés et expliqués afin de populariser l'ensemble du champ d'action de la profession.

Ainsi, au-delà de l'expertise collision et du chiffrage des réparations, la déontologie et l'obligation d'indépendance de l'expert en automobile vis-à-vis de toute activité économique liée à l'automobile légitiment pleinement sa position de tiers de confiance. C'est pourquoi grâce à ses acquis techniques et sa parfaite connaissance du tissu régional lié à la maintenance et la réparation, l'expert en automobile peut apporter, à tout automobiliste qui le souhaite, du conseil, de l'accompagnement, du soutien que ce soit dans le cadre de l'achat ou la vente d'un véhicule, de son entretien ou encore en cas de litige avec un tiers qu'il soit professionnel ou particulier.

De même, face aux grands enjeux économiques, écologiques et de santé publique qui amènent à une réglementation toujours plus importante vis-à-vis de l'automobile, mais aussi face à un monde qui change très rapidement, la profession se doit de suivre les grandes évolutions technologiques et sociétales afin d'être en capacité d'anticiper l'avenir et d'adapter son offre.

C'est pour répondre à tous ces objectifs que l'ANEA a créé en 2017 la filiale ANEA Mobilité & Prospective dont la mission est d'observer, réfléchir et communiquer sur le thème de la mobilité et de la prospective. En développant une dynamique de partage et d'échange avec tous les acteurs de la filière de la mobilité, AM&P accompagne la profession dans ses besoins d'ouverture, de communication, d'observation, de regard vers l'avenir (voir pages 26 à 28).

### La réduction des émissions polluantes et la transition énergétique au centre des débats

C'est ainsi qu'au travers de différents événements organisés par AM&P en 2018, les membres de l'ANEA ont été invités à réfléchir sur l'entretien des systèmes de dépollution des moteurs ou encore sur les énergies alternatives à l'essence ou au diesel.

Si ces deux thèmes peuvent paraître éloignés de l'activité de l'expertise, de nouveaux axes d'intervention se dégagent pourtant comme l'écodiagnostic ou encore le conseil aux usagers vis-à-vis des nouvelles énergies.

Ainsi, au travers de l'écodiagnostic qui permet d'analyser l'état de combustion du moteur, l'expert assure un véritable rôle pédagogique pour sensibiliser aux enjeux environnementaux, tout en protégeant le budget des ménages par la prévention d'éventuelles réparations coûteuses (changement de turbo, d'injecteur ou de filtre à particules), par le conseil d'une maintenance efficace qui limite la consommation et la pollution du moteur.



Quant à l'accompagnement et le conseil sur les nouvelles énergies en cas de changement de véhicule, il s'agit également pour l'expert de participer activement au renouvellement d'un parc roulant plus vertueux, en orientant les consommateurs vers des véhicules mieux adaptés à leurs besoins quotidiens.

Deux exemples qui illustrent la diversité des activités de la profession et mettent en évidence l'intérêt d'une réflexion prospective souhaitée par l'ANEA pour la valorisation et l'avenir du métier.

# Des filiales pour mutualiser certaines activités



Institut de Formation Associée à l'Automobile

## IFOR2A pour la formation



**Johann LE BIHAN**

Vice-président national délégué à la filiale IFOR2A

Former, maintenir et développer les compétences des professionnels de l'expertise automobile, accompagner toutes les entreprises de la branche face à leurs besoins, telle est la mission de l'Institut de formation associée à l'automobile (IFOR2A). Par son offre très large, cet organisme répond ainsi à l'ensemble des demandes des équipes qui composent les cabinets.

2018 s'est affirmée comme une année de changements, avec la nécessité de susciter l'appétence des jeunes générations pour le métier, avec les nouvelles perspectives du marché qui évoluent vers plus de transversalité, avec des cabinets qui se structurent en entreprises. Cette dynamique, qui se traduit sur le marché de l'expertise par la création d'agences et par le renforcement des réseaux, impacte directement IFOR2A. À cela s'ajoute un contexte réglementaire qui vient de réformer en profondeur la formation professionnelle dans notre pays. Tout cela oblige IFOR2A à imaginer des nouveaux modèles qui concernent à la fois la formation initiale (préparation au diplôme) et la formation tout au long de la vie professionnelle.

### Un contenu de formation continue sans cesse tourné vers l'innovation

Les stages au catalogue IFOR2A évoluent en permanence pour prendre en compte les approches les plus novatrices et les dernières avancées technologiques. C'est en ce sens que nous pensons chaque année notre formation obligatoire pour l'agrément VE. Cette innovation, au cœur de nos ambitions, nous a ainsi amenés, en 2018, à développer 6 nouveaux stages.

### Une ingénierie issue du terrain

Pour l'élaboration d'un contenu pertinent et adapté aux besoins du métier, IFOR2A s'appuie sur 11 commissions techniques qui travaillent essentiellement au développement des modules de référence à destination des experts en automobile et de leur entreprise.

Découvrez ci-après les grands chiffres qui illustrent notre activité en 2018.

### 11 commissions techniques investies dans l'ingénierie de nos formations

#### 2 roues :

Christophe BELLEMBOS - président

#### Accidentologie :

Arnaud LAGUITTON - président

#### Expertise maritime :

Jean-Luc DEL BOVE - président

#### Fraude :

Alban ADAMO - président

#### Juridique :

Christophe MARCAGGI - président

#### Labellisation :

Ludovic CAHOREAU - président

#### MATP :

Jean-Michel SINTIVE - président

#### Poids lourds :

Nicolas MOREL - président

#### VE :

Stéphane GROS - président

#### Véhicules de collection :

Brice TERENDIJ - président

#### Véhicules de loisirs :

Pierre-Yves DEBUISNE - président

## 2018 : un bilan satisfaisant

### Formation INITIALE



**Préparation à l'unité C du Diplôme d'expert en automobile (DEA)**



Un  **cursus spécifique de 2 ans**, pour les experts en formation salariés dans un cabinet d'expertise en automobile



Une  **formation adaptée de 315 heures**

réparties sur 2 ans organisée dans 3 centres de formation implantés stratégiquement en métropole



**203 experts en formation**

### Formation CONTINUE



**277**

**sessions de formation dispensées** dont 25 sessions sur mesure à l'initiative de cabinets ou mutuelles d'assurance et de compagnies d'expertise en automobile



**4 045**

**journées de formation réalisées**



**3 660**

**professionnels formés** dont 1 949 professionnels formés VE habilitation 2019

### Un partenariat novateur avec CesVi France

L'année 2018 a été marquée par le lancement d'un partenariat entre IFOR2A et CESVI France. En s'appuyant sur les moyens matériels et pédagogiques mis à disposition par CESVI France, IFOR2A propose aux experts en automobile qui ont suivi la formation VE habilitation 2020, un module d'approfondissement technique de 2 journées.

À la fois théorique et pratique, l'objectif de ce module est de permettre aux experts en automobile d'appréhender :

- la démarche d'inventaire des équipements d'atelier nécessaires pour les réparations pour approfondir l'approche expertale,
- l'approche sécuritaire pour sensibiliser l'expert aux risques de dysfonctionnement des systèmes ADAS après intervention sur le véhicule.

Ce partenariat a aussi été engagé avec la volonté d'apporter toujours plus de compétences aux professionnels de l'expertise automobile, face aux attentes de son écosystème : ministères, assureurs, professionnels de la réparation automobile...

### Retour sur nos actions

**11 parutions annuelles de la newsletter** en continu

**9 Flash infos**

**27 actualités sur notre site Web**

**52 encarts dans la newsletter ANEA**

**13 réunions de comité de direction**

**4 réunions du comité pédagogique** (réunion FI)

**3 réunions de rentrée**

**10 journées portes ouvertes**

**44 réunions des commissions techniques**

## FOCUS : AGATE

Ce nouvel outil métier répond à l'objectif d'IFOR2A de proposer un quotidien « zéro papier » pour faciliter l'organisation des formations et mettre en place une véritable démarche de qualité de service.

Un portail web de formation est directement intégré dans ce logiciel. Complet et simple d'utilisation, il permet de proposer des services en ligne aux formateurs et apprenants tels que l'inscription à nos sessions de formation.

Via ce portail web, il est possible de consulter le catalogue de formation, les dates de sessions et de valider sa participation en quelques clics.

Chaque client a désormais accès au travers de son espace personnel, au suivi de ses formations ainsi qu'à l'ensemble de la documentation administrative (attestation, facture...).



**Planning formations et inscription en ligne via votre espace perso :**

**<http://ifor2aportail.agate-erp.fr/Pages/Activites/ActiviteLister.aspx>**

## INNOV-AGRI

Depuis 2010, IFOR2A organise tous les 2 ans une journée de formation en partenariat avec le CFPPA du Chesnoy (Centre Formation Professionnelle Agricole pour Adultes) à l'occasion du salon INNOV-AGRI qui se déroule à Outarville (45).

Cet événement permet d'allier une formation sur un thème technique d'actualité sur le machinisme agricole, à une visite des différents stands constructeurs afin d'observer les nouveaux matériels et échanger directement avec leurs techniciens.

En 2019, un autre partenariat sur le même format a vu le jour avec le CFPPA de Ondes (31), sur le même format.

Désormais les experts pourront profiter chaque année de la mise en place d'une nouvelle formation sur le salon INNOV-AGRI en alternance entre la région Centre et la région Midi-Pyrénées.

## La loi du 5 septembre 2018 et son impact majeur

La loi du 5 septembre 2018 réforme profondément les OPCA/OPCO, l'apprentissage et le Compte personnel de formation (CPF). Le plan de formation pour chacune des entreprises est renommé « plan de développement des compétences » et de nouvelles modalités de financement de ce plan sont prévues.

Concernant la gestion administrative de nos sessions de formation, le principal changement concerne l'absence de subrogation avec l'opérateur de compétences de la branche (OPCO EP). Il appartient désormais aux entreprises de gérer leurs demandes de prises en charge directement auprès de cet OPCO. Cette décision est valable pour les stages réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dès 2020, IFOR2A proposera une nouvelle offre de formation initiale pour l'adapter aux exigences de l'alternance et notamment du nouveau dispositif : Professionnalisation apprentissage (PRO-A), particulièrement sur la question de la durée de la formation qui devra être comprise entre 15 % et 25 % de la durée totale du temps de travail en entreprise.

En effet le modèle actuel repose sur un nombre d'heures insuffisant. Le nouveau programme arrêté par IFOR2A permettra notamment un approfondissement des contenus pédagogiques actuels mais aussi de se conformer aux nouvelles règles liées au financement de la formation initiale (préparation à l'unité C du DEA).

### Le saviez-vous ?



IFOR2A est référencé Datadock. Pour cela il a répondu aux 6 critères déclinés en 21 indicateurs permettant aux organismes de formation de s'inscrire dans le processus de référencement prévu par la loi du 5 mars 2014.

Ce référencement permet aux cabinets qui confient leurs formations à IFOR2A de pouvoir être financées par leur OPCO et de bénéficier de prestations de qualité.

◆ Des filiales pour mutualiser certaines activités

## AR&D pour la recherche et le développement



**Ahmet AKKUS**  
*Vice-président national*  
 Délégué à la filiale AR&D

**A**NEA Recherche & Développement (AR&D), filiale du groupe ANEA, vise à apporter aux experts en automobile des outils informatiques et technologiques mutualisés pour mener à bien leur activité.

Ces outils sont maintenus et constamment améliorés afin de proposer une meilleure qualité de service à leurs utilisateurs. À l'écoute du secteur et de ses besoins, AR&D travaille à produire des nouvelles solutions pour répondre efficacement aux problématiques soulevées.

AR&D assure également le lien avec les différents acteurs et partenaires, que ce soit les autorités (ministère de tutelle) ou les différents clients des cabinets d'expertise automobile.

Accompagner efficacement tous les adhérents de l'ANEA, telle est la raison d'être d'AR&D.

### Un panel de services

La plateforme extranet AR&D met à disposition un ensemble d'outils et de services dédiés à la profession :

- Analyse de clé en partenariat avec LARBI EXPERTISE.
- Analyse des fluides (huile, carburant) sous ADELA.
- Recherche d'antécédents sinistre.
- Outils diagnostic spécialement développé avec et pour les experts en automobile en partenariat avec Avl Ditest.
- Appels d'offres pour les véhicules accidentés en partenariat avec ACCIAUTO.
- Concentrateur métier, permettant un échange direct et sécurisé avec le Système d'immatriculation des véhicules (SIV).

AR&D met également à disposition des services aux adhérents ANEA en restituant les données agrégées par le concentrateur ANEA.



2018

# Focus

## Le Concentrateur ANEA, un outil de partage et un pont sécurisé entre les experts en automobile et le SIV

Le Concentrateur ANEA est un relais d'échange privilégié entre les experts en automobile et le Système d'immatriculation des véhicules (SIV), administré par l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Il assure la transmission des données relatives au Véhicule gravement endommagé (VGE) et au Véhicule économiquement irréparable (VEI), pour la transmission d'information Véhicule Gravement Endommagé (VGE) et Véhicule économiquement irréparable (VEI) conformément aux articles L. 327-4/L. 327-5 et L. 327-2 du Code de la route.

Fort de 10 ans d'expérience sous la maîtrise d'AR&D, il est aujourd'hui utilisé par plus de 1 800 experts en automobile agréés VE, représentant 62 % du marché de l'expertise automobile. Le Concentrateur ANEA est constamment supervisé par les techniciens d'AR&D pour assurer un service de qualité.

Ce service permet non seulement aux experts en automobile de remplir leurs obligations légales pour les véhicules concernés par les procédures VGE et VEI, c'est aussi un outil.

### Le projet Concentrateur unique

Depuis la fermeture des guichets en préfecture en 2017, il n'existe aujourd'hui plus que 3 voies d'accès informatisées permettant aux experts de transmettre des informations au SIV : le Concentrateur ANEA, le Concentrateur Expert de la société BCA Expertise, qui sont des systèmes tiers, et une interface web sécurisée mise à disposition par l'ANTS, accessible avec un certificat numérique.

AR&D œuvre conjointement avec le ministère de tutelle pour parvenir à une solution unique, permettant un contrôle des accès et des transactions effectuées, dans un but de lutte contre la fraude à la sécurité automobile.



### ARD Certif, un outil d'envoi

AR&D est en relation avec les principaux éditeurs de logiciel de gestion des experts en automobile, Lacour et Sidexa, pour que chacun puisse apporter les solutions techniques les plus complètes et adaptées.

En parallèle, AR&D met à disposition de tous les experts en automobile qui le souhaitent une solution afin de communiquer avec le Concentrateur ANEA appelé « ARD Certif ». Cette solution a été refondue intégralement en 2019 pour être plus complète, plus sécurisée, plus intuitive et facile à utiliser.



Plus de  
**2,6 millions**  
d'EXPERTISES en 2018



Plus de  
**4,6 millions**  
de TRANSACTIONS en 2018

## WSA, un service de missionnement entre experts et assurances

WSA est un service mis à disposition des experts en automobile et de leurs clients (assureur ou autres) afin de faciliter et automatiser (ordres de mission, expertises réalisées...).

**51 111**  
MISSIONS ENVOYÉES  
SUR WSA EN 2018

**226 000**  
MISSIONS ENVOYÉES SUR WSA  
DEPUIS SON LANCEMENT



## AR&D en soutien de la CFEA

La Confédération française des experts en automobile (CFEA) fait appel à AR&D pour la mise en place des outils nécessaires à ses travaux et ses actions.

Ainsi, grâce aux plateformes mises en place par AR&D, la CFEA a pu notamment assurer le bon déroulement des procédures de contrôle dans le cadre des grandes affaires de fraude ayant conduit au rappel de milliers de véhicules potentiellement dangereux à la circulation (Affaires « 5 000 VO », « 1 000 VO », et courant 2019 « 2 500 VO »).

## Zoom sur l'outil diagnostic

En partenariat avec la société Avl Ditest, un outil de lecture des calculateurs des véhicules a été développé selon un cahier des charges spécifique défini par les experts en automobile, les utilisateurs finaux. Cet outil permet, en quelques minutes seulement, d'effectuer des lectures pour isoler des éventuels problèmes ou modifications techniques sur des véhicules et conserver ces éléments dans un cadre contradictoire.



## Zoom sur ADELA

ADELA est un service d'analyse très utilisé par les experts en automobile dans le cadre de leur mission. Sa force repose sur ses tarifs avantageux, son panel varié d'analyses, récemment agrandi par la nouvelle analyse AdBlue, ainsi que sur l'expérience de Gérald ÉNÉE, consultant ADELA pour AR&D et diagnostiqueur motoriste de profession.



**Gérald ÉNÉE**  
Consultant pour AR&D

ADELA en chiffres :



**Une croissance de 18,96 %  
de CA en 2018 par rapport à 2017**



**226 369 €  
CA 2018**



**2 874  
missions d'analyse en 2018**

DITEST

## ◆ Des filiales pour mutualiser certaines activités

# AM&P pour l'événementiel, la communication et la prospective



**Christophe THEUIL**

Président du MAP

Observer, réfléchir et communiquer sur le thème de la mobilité et de la prospective, tels sont les grands objectifs que nous poursuivons au travers d'ANEA Mobilité & Prospective (AM&P), une filiale du groupe ANEA, constituée en juillet 2017 pour accompagner la profession de l'expertise en automobile dans ses besoins d'ouverture, de regarder vers l'avenir, d'observer les changements, de s'intéresser aux évolutions technologiques et sociétales sur les grands thèmes de la mobilité.

Dans ce cadre, AM&P a créé le MAP, l'observatoire des experts de la mobilité, spécialement pensé pour favoriser l'information, la prospective et mettre en place une dynamique de partage, d'échange et de réflexion avec tous les acteurs de la filière de la mobilité (pouvoirs publics, institutions, secteur économique...).

Pour mener sa mission, le MAP organise des événements, assure une veille régulière de l'actualité sur les grands thèmes de mobilité, entretient un travail de lobbying et de relationnel, participe au débat public en répondant aux invitations des médias.



## Le MAP est ouvert à tous les acteurs de la filière de la mobilité

Au-delà de la profession de l'expertise en automobile, le MAP est ouvert à toutes les organisations, à toutes les entreprises qui sont intéressées par ses actions et par les sujets abordés. Ainsi, ses événements intitulés « Les Ateliers de MAP », organisés régulièrement sur des thématiques prospectives et d'actualité, sont accessibles à tous les professionnels de la filière de la

mobilité. De même, au travers de ses clubs (club Actu/club Event/club VIP), le MAP propose des services de veille d'actualité, des tarifs préférentiels sur les événements payants organisés et ses publications, des rencontres en cercle restreint avec des personnalités. Si l'ensemble des cabinets d'expertise membres de l'ANEA sont membres du club du MAP, d'autres entreprises ont également choisi de faire confiance à notre observatoire. Le MAP se propose également d'accompagner les structures qui le souhaitent dans l'organisation d'un événement, dans des études et réflexions notamment

grâce à son service événementiel, sa cellule d'étude ou encore son think tank.

## L'équipe dirigeante d'ANEA Mobilité & Prospective : un binôme complémentaire

AM&P est présidée par **Christophe Theuil**, expert en automobile et Président délégué de l'ANEA et dirigée par **Laurent Hecquet**, homme de conviction et d'engagement, attaché à l'intérêt général qui a œuvré durant plus de 25 ans à la représentation associative des usagers de la route.

**Christophe THEUIL**  
Président du MAP

Président délégué de l'Alliance nationale des experts en automobile, Christophe Theuil, expert en automobile depuis plus de 18 ans, dirige un cabinet d'expertise composé de 30 salariés et actif sur les départements de la Charente-Maritime, de la Charente, de la Vendée et des Deux-Sèvres. Il est également vice-président du réseau Expertise

& Concept qui regroupe 65 cabinets et plus de 500 collaborateurs et collaboratrices en France métropolitaine et outre-mer. Fort d'une première expérience professionnelle de 4 années dans l'aviation légère de l'armée de terre qui lui a valu d'être décoré de la Croix du combattant, du Titre de reconnaissance de la nation, de la Médaille de l'OTAN, de la Médaille commémorative française et de la Médaille de la Défense nationale, Christophe Theuil est un homme d'action, convaincu par l'intérêt général et la nécessité de faire preuve

d'anticipation et de prospective, surtout sur un sujet aussi important que celui de la mobilité qui concerne tous les citoyens.



**Laurent HECQUET**  
Directeur général  
du MAP

Homme de conviction et d'engagement, attaché à l'intérêt général, Laurent Hecquet bénéficie d'une expérience associative nationale de plus de 25 ans (au sein de l'Automobile Club de l'Ouest, de l'association 40 millions d'automobilistes et du

think tank Automobilité & Avenir). Fort de ses interventions dans différentes grandes thématiques (sécurité routière, consumérisme, fiscalité, énergie, infrastructures routières, développement durable...) aux côtés du monde économique, des pouvoirs publics et des décideurs politiques, Laurent Hecquet poursuit aujourd'hui son action au sein du MAP en se situant dans l'anticipation et la prospective vis-à-vis des besoins de mobilité des personnes.

**Un site Internet dédié :**  
**[www.observatoire-map.org](http://www.observatoire-map.org)**

## Focus

### Les ateliers du MAP « Tout comprendre des nouveaux enjeux de mobilité et des solutions existantes »

Les ateliers du MAP sont des événements organisés sur des thématiques d'actualité ou de prospective, avec l'intervention de spécialistes reconnus. Destinés à apporter de l'information, les ateliers ont également pour but de favoriser le networking.

#### Le GNV est-il un carburant alternatif crédible dans le mix énergétique de nos véhicules ?

Mardi 13 novembre 2018, l'hémicycle Simone Veil de la Région Ile-de-France recevait l'atelier du MAP sur le GNV et le Bio GNV. Un événement organisé en partenariat avec la Région Ile-de-France, l'Association française pour le GNV (AFGNV).

En réunissant les parties prenantes du GNV, l'objectif était de parvenir à dresser une photographie précise sur cette énergie encore très confidentielle. Au travers des tables rondes, les participants ont pu avoir une vision d'ensemble depuis la réglementation, la vision du législateur, les enjeux techniques et politiques, la projection du parc roulant à 2035, le déploiement du GNV. L'occasion était donnée également de profiter d'un brillant exposé sur les principes de la thermodynamique et des avantages de la molécule de méthane en tant que carburant.



« La décision du MAP d'organiser un de ses ateliers sur le GNV et le Bio GNV a été pour moi un signe supplémentaire de la reconnaissance de notre filière parmi la diversité des acteurs de la mobilité. La construction rigoureuse de cet atelier par des professionnels du monde de l'automobile donne un éclairage enrichissant sur l'ensemble de notre action. Je remercie le MAP pour cet événement de qualité qui conforte la crédibilité de tous les acteurs. »



**Jean-Claude Giroit**  
Président de l'AFGNV

**Les actes de l'atelier sur le GNV sont disponibles sur la boutique du site Internet du MAP**



**Accéder aux actes de l'atelier GNV**  
**<https://www.observatoire-map.org/produits-14.html>**



## Les événements de l'ANEA organisés par AM&P en 2018 :



### Le symposium ANEA 2018

AM&P a organisé le 30 mars 2018 la première édition du symposium ANEA sur la thématique environnementale liée à la réduction des émissions polluantes des véhicules, un sujet qui nécessite une pédagogie forte au niveau du grand public, notamment face aux enjeux économiques et écologiques qui risquent de bouleverser fortement le spectre du contrôle technique, de l'après-vente automobile et des offres de service.

Cet événement a permis de traiter de l'éco-entretien en partant

tout d'abord de l'évolution de la réglementation du contrôle technique, présentée par Madame Cathy Bieth de la Direction Générale Énergie Climat (DGEC), pour ensuite donner lieu à une table ronde au travers de laquelle Laurent Palmier, P-DG du réseau Sécuritest du groupe SGS, a pu exprimer très clairement ses craintes et ses interrogations vis-à-vis du contrôle technique. Après une explication de l'AEE et de la

société Spéheretch sur l'historique de la démarche éco-entretien, puis de l'ANEA sur la vision et la place de l'expert dans le cadre de toutes ces grandes évolutions, des acteurs majeurs de l'après-vente (AVL Ditest, Tenneco, Autodistribution, Bosch Car services) ont présenté les solutions qu'ils entendent développer pour répondre aux nombreuses demandes et accompagner au mieux les consommateurs.



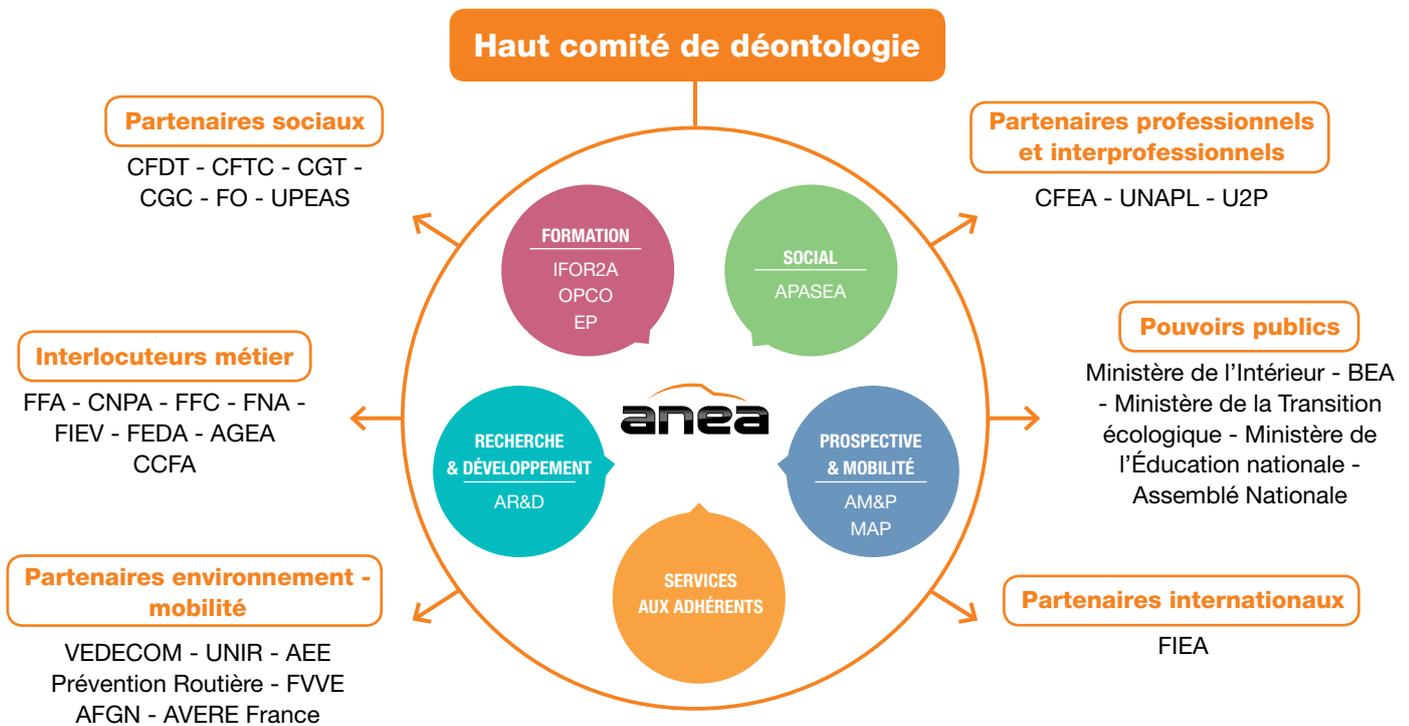
### L'Université ANEA 2018

AM&P a organisé les 4 et 5 octobre 2018 la première édition de l'Université ANEA sur le site emblématique du Mondial de l'automobile et plus particulièrement sur le site de « Mondial Tech » dédié aux nouvelles technologies et nouvelles mobilités.

Ce rassemblement annuel de la profession, organisé autour de conférences, d'ateliers et de visite du Mondial de l'auto, a été précédé par l'assemblée générale de l'organisation professionnelle. Pour les conférences, se sont succédé à la tribune **Monsieur Emmanuel Barbe**, Délégué interministériel à la sécurité routière sur le thème de l'évolution « des véhicules à réparation contrôlée », **Monsieur Éric Peres**, Vice-président de la CNIL, sur « les nouveaux enjeux de l'utilisation des données dans le cadre des expertises automobiles » et **Monsieur Emmanuel Rodès**, consultant sur « l'intelligence artificielle et le prédictif ».



# L'ANEA dans son écosystème / son environnement...



## Glossaire

### Partenaires sociaux

**CFDT** : Confédération française démocratique du travail.

**CFCT** : Confédération française des travailleurs chrétiens.

**CGT** : Confédération générale du travail.

**CGC** : Confédération générale des cadres.

**FO** : Force ouvrière.

**UPEAS** : Union professionnelle des experts en automobile salariés.

### Interlocuteurs métier

**FFA** : Fédération française de l'assurance.

**CNPA** : Conseil national des professions de l'automobile.

**FFC** : Fédération française de carrosserie industries et services.

**FNA** : Fédération nationale de l'artisanat automobile.

**FIEV** : Fédération des industries des équipements pour véhicules.

**FEDA** : Fédération des syndicats de la distribution automobile.

**AGEA** : Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance.

**CCFA** : Comité des constructeurs français d'automobiles.

### Partenaires environnement - Mobilité

**UNIR** : une nouvelle idée pour la route.

**AEE** : Association éco-entretien.

**FFVE** : Fédération française des véhicules d'époque.

**AFGNV** : Association française du gaz naturel véhicule.

**AVERE France** : Association nationale pour le développement de la mobilité électrique.

### Partenaires professionnels et interprofessionnels

**CFEA** : Confédération française des experts en automobile.

**U2P** : Union des entreprises de proximité.

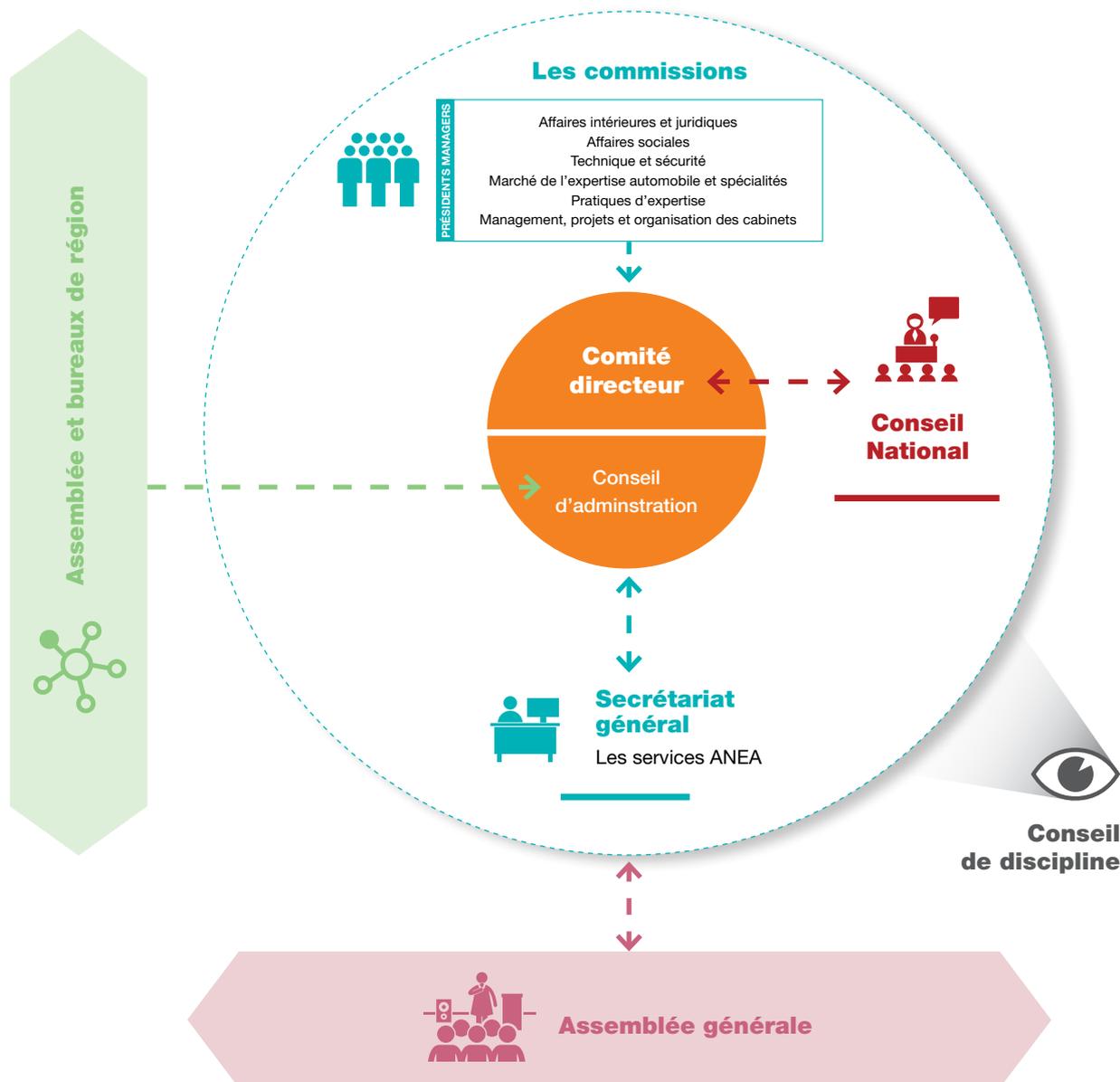
### Pouvoirs publics

**BEA** : Bureau de l'expertise en automobile – Délégation à la sécurité routière du ministère de l'Intérieur.

### Partenaires internationaux

**FIEA** : Fédération internationale des experts en automobile.

# Une gouvernance collective, représentative et proche des adhérents



## ● Les commissions :

Composées de groupes de travail ad hoc, ce sont des lieux d'échanges et de réflexions entre adhérents de l'ANEA sur les problématiques métiers actuelles et futures. Chacune des commissions examine les sujets se rapportant à sa thématique et présente ses propositions au conseil d'administration. Elles s'appuient sur les ressources de l'ANEA pour conduire leurs travaux et peuvent s'adjoindre des conseils ou la participation d'un spécialiste lorsque nécessaire.

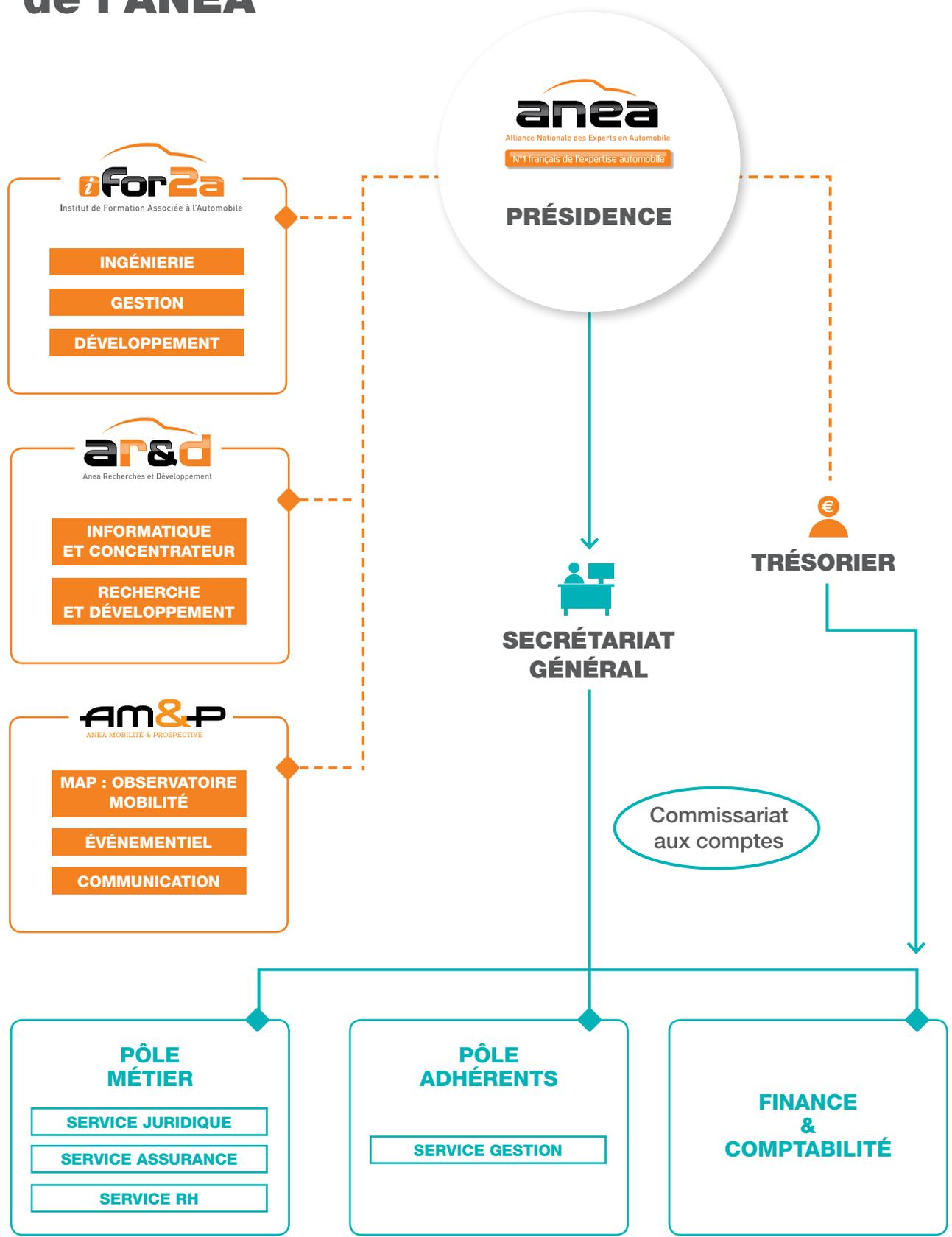
## ● Conseil d'administration :

Organe qui anime et oriente la politique générale de l'ANEA. Il peut notamment solliciter les commissions sur un sujet déterminé et s'appuyer sur leurs propositions pour délibérer.

## ● Comité directeur :

Organe qui assure la direction et la gestion politique quotidienne de l'ANEA.

# Organigramme de l'ANEA



# Les mandats et la représentation de la profession

L'ANEA est l'organisme professionnel représentatif des entreprises d'expertise automobile du marché. Afin de préserver et de promouvoir les intérêts de la profession des experts en automobile, elle gère un certain nombre de mandats. L'ANEA est ainsi présente dans une quinzaine d'organisme au niveau national.



## PROFESSION

### CFEA

#### **Confédération française des experts en automobile**

Association réunissant toutes les composantes de la profession des experts en automobile. La CFEA agit notamment auprès des pouvoirs publics, des professions de l'assurance et de l'automobile.

- L'ANEA occupe 3 des 6 sièges de son Conseil permanent.

<http://cfea-expertauto.fr>

### HCDEA

#### **Haut comité de déontologie de l'expertise automobile**

Instance de la CFEA, en charge de promouvoir et de faire vivre la déontologie de la profession des experts en automobile. Pour cela, il rend des avis fixant les bonnes pratiques en la matière, suite aux saisines qui lui sont adressées par les experts en automobile. Ces avis sont publiés sur le site de la CFEA.

- L'ANEA y occupe 4 de ses 9 sièges.

<http://cfea-expertauto.fr/hcdea/>

### LA COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE

Commission apportant une solution amiable aux différents techniques entre experts en automobile. Elle examine et tranche tous les litiges techniques

professionnels en lien avec l'expertise automobile (contestation d'une valeur de remplacement à dire d'expert, de l'imputabilité d'un sinistre automobile, etc...) dont elle peut être saisie. Après avoir entendu les professionnels en litige, elle rend une sentence arbitrale confidentielle, qui n'est adressée qu'aux parties.

Cette commission, dont le secrétariat est assuré par l'ANEA, est composée de 15 arbitres experts en automobile, issus de toutes les composantes de la profession.

- L'ANEA y occupe 8 sièges.

<http://cfea-expertauto.fr/commission-arbitrage/>



## INSTITUTIONS PUBLIQUES

### CNEA

#### **Commission nationale des experts en automobile**

Commission disciplinaire, elle est chargée de rendre un avis au Ministre des transports sur le classement sans suite des poursuites ou sur la ou les sanctions à prononcer. Composée de 13 membres, 4 sièges sont dévolus aux représentants de la profession.

- L'ANEA occupe 2 sièges.

### Comité de suivi des procédures VE

Lieu réunissant tous les acteurs intéressés par les procédures dites VE - « véhicules endommagés ».

Le Ministère de l'Intérieur a mis en place ce comité consultatif pour travailler à l'actualisation et à l'amélioration de la réglementation s'appliquant en la matière.

Composé de XX membres, 4 sièges sont dévolus aux représentants de la profession.

- L'ANEA occupe 2 sièges.

### CNSR

#### **Conseil national sécurité routière**

Constitué d'élus nationaux, d'experts scientifiques, sociaux, médicaux et associatifs dont l'activité est en lien avec la sécurité routière, ce Conseil est chargé d'étudier les besoins en matière de sécurité routière puis de formuler des propositions pour en améliorer les conditions.

Ces propositions sont ensuite transmises au Ministère de l'Intérieur pour qu'il puisse, le cas échéant, les mettre en œuvre. Les experts en automobile, en tant qu'acteurs de la sécurité routière, participent aux travaux de ce Conseil dans deux commissions : « Usagers vulnérables » et « Véhicules, Technologies innovantes, Infrastructures ».

- L'ANEA dispose d'un siège dans chacune de ces instances.



## SOCIAL / FORMATION / EMPLOI

### APASEA

#### **Association Paritaire des Actions Sociales des Experts en Automobile**

Association de gestion des actions sociales et culturelles, propre à la profession. Elle permet à tous les salariés et dirigeants des cabinets ou entreprises d'expertise automobile de bénéficier de subventions et d'avantages tels que peut le proposer un Comité d'Entreprise. Son Conseil d'administration, composé paritairement, réunit 20 administrateurs.

- L'ANEA occupe 10 sièges.

### CPPNI

#### **Commission paritaire permanent de négociations et d'interprétation**

Commission ayant pour mission de piloter et de contribuer à un dialogue social de branche constructif et dynamique, au bénéfice de l'ensemble des entreprises d'expertise automobile. Elle adopte régulièrement des avenants destinés à faire évoluer la Convention collective de la branche. En qualité de seule organisation représentative de la branche, pour le collègue employeur, l'ANEA y représente et y défend les intérêts des entreprises de la branche.

- L'ANEA est représentée par 7 négociateurs.

### CPNE

#### **Commission paritaire nationale pour l'emploi**

Instance paritaire dont le rôle est de piloter les actions de concertation et d'orientation pour le développement de l'emploi et de la formation au sein de la branche. À ce titre, elle définit notamment la liste des formations qualifiantes et/ou diplômantes (CQP) pouvant donner lieu à une prise en charge financière par l'OPCO.

- L'ANEA est représentée par 5 négociateurs.

### OPCO EP

#### **Opérateur de compétences des entreprises de proximité**

Organisme paritaire interprofessionnel venu remplacer les anciens OPCA depuis le 1er janvier 2019. L'OPCO EP assure désormais la gestion du financement de la formation professionnelle des cabinets d'expertise automobile.

- L'ANEA dispose d'un siège à son Conseil d'administration.

### FIF-PL

#### **Fonds interprofessionnels de formation des professions libérales**

Organisme ayant la charge du financement de la formation des travailleurs indépendants. Cela concerne les experts en automobile non-salariés.

- L'ANEA occupe un siège au Conseil de gestion de cet organisme.

### INTERFIMO

Organisme de financement des professionnels libéraux. INTERFIMO accompagne et finance les professionnels libéraux tout au long de leur carrière, de l'installation à la retraite.

- L'ANEA occupe un siège au Conseil de surveillance.

### UNAPL

#### **Union Nationale des Professions Libérales**

Organisme représentant les professions libérales. Son rôle est de défendre les intérêts moraux et matériels des professions libérales, promouvoir l'exercice professionnel libéral et représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et dans le dialogue social.

- L'ANEA est membre du Bureau national de l'UNAPL.



## TECHNIQUE / INNOVATION

### SIDEXA

Éditeur d'outils informatiques de gestion des risques et des sinistres. Sidexa commercialise plusieurs produits à destination de la profession tels qu'une solution de chiffrages des dommages, un outil d'expertise à distance, ou encore un logiciel de gestion des missions.

- L'ANEA est membre de son Conseil d'administration.

### DARVA

Société spécialisée dans les solutions web et l'échange des données informatisées, DARVA propose des logiciels professionnels à la profession. Notamment, DARVA commercialise un outil de chiffrage, et un service de messagerie électronique permettant la gestion et la communication des éléments des missions.

- L'ANEA occupe un siège à son Conseil d'administration.

### UNIR

#### **Une Nouvelle Idée de la Route**

Groupe de réflexion, créé par l'Association de Prévention Routière pour anticiper les nouveaux risques et les opportunités liées au véhicule autonome. UNIR se donne notamment pour mission d'enrichir le débat sur le véhicule autonome en portant son travail sur ses aspects humains et sociaux.

- L'ANEA est membre de l'UNIR.

### LA REVUE EXPERTS

Presse spécialisée dédiée à l'expertise amiable ou judiciaire. Elle réunit dans chaque domaine une source importante de connaissances scientifiques et techniques, et présente notamment les problématiques de l'expertise et une veille juridique sur le métier d'expert et sur l'expertise.

- L'ANEA siège à son Conseil d'administration.

# Témoignages

## Michel PICON

Président de l'UNAPL



L'UNAPL, qui rassemble et fédère l'ensemble des professions libérales, à travers 67 syndicats professionnels, des secteurs de la santé, du droit, des techniques et du cadre de vie, est présente sur tous les fronts et à travers elle l'ANEA, afin d'imposer la prise en compte des spécificités

de nos activités libérales et de nos TPE. Notre action en matière de dialogue social est renforcée par notre adhésion à l'Union nationale des entreprises de proximité (U2P) qui nous permet d'influer directement au plus haut niveau national et interprofessionnel.

L'exercice retracé dans ce rapport d'activité a été marqué par le lancement de nombreuses réformes menées par l'exécutif, dans un contexte de vives tensions sociales. Nous avons anticipé la réforme de la formation professionnelle et su prendre les bonnes décisions avec nos partenaires salariés pour construire un OPCO des entreprises de proximité. Nous avons lancé la constitution des commissions paritaires régionales dédiées aux profes-

sions libérales (CPR-PL) destinées à animer le dialogue social de proximité au service des TPE libérales en appui des employeurs et des salariés. Nous avons aussi été très présents lors du débat sur la loi PACTE.

Et enfin, nous sommes plus que jamais mobilisés sur le dossier de la réforme des retraites. Notre objectif est simple : aucun professionnel libéral ne doit être lésé en aucune manière par l'instauration du futur régime unique. En outre, nous demandons la sanctuarisation des réserves de nos caisses lesquelles ont été financées par les professions libérales et doivent être exclusivement employées à leur bénéfice. Enfin, les professions libérales devront être présentes dans la structure de gouvernance du futur régime universel. En clair, nos spécificités doivent être préservées. C'est un dossier sur lequel nous sommes très déterminés.

Pour mener toutes ces actions, je suis heureux de pouvoir compter sur la mobilisation et le soutien de l'ANEA et de ses équipes y compris au sein du bureau national de l'UNAPL où j'ai l'immense plaisir de travailler avec Laurent Halbert.

Et c'est naturellement que l'ANEA peut compter sur l'entier soutien de l'UNAPL et de la grande famille des professions libérales pour conduire ses actions et ses projets.

## Ludovic GUILLAUME

Sous-directeur à la protection des usagers de la route 2012-2019



La Délégation à la sécurité routière ayant la responsabilité de tutelle de la profession de l'expertise automobile, cette mission était placée au sein de ma sous-direction. À ce titre j'ai pu durant toutes ces années, d'une part, apprécier la relation que j'ai pu avoir avec l'ANEA et ses dirigeants et,

d'autre part observer une réelle montée en puissance de nos échanges, animée par une volonté forte d'Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière, d'asseoir le rôle de la profession dans son action générale et stratégique en matière de sécurité routière.

C'est ainsi qu'en août 2015, lorsque la presse s'est fait l'écho d'une enquête qui mettait à jour un trafic d'épaves roulantes impliquant plus de 5 000 véhicules, l'ANEA a su répondre immédiatement à la mobilisation générale pour rappeler les véhicules dangereux lancée par le délégué interministériel à la sécurité routière et construire avec le ministère de l'intérieur et les assureurs une réponse efficace.

Cet exemple illustre parfaitement le besoin pour les pouvoirs publics de pouvoir s'appuyer sur un interlo-

uteur réactif, structuré et représentatif, c'est-à-dire qui puisse véritablement engager l'ensemble de la profession dans le cadre des travaux entrepris et des décisions qui sont conjointement arrêtées.

La collaboration qui s'est développée dans le temps entre la délégation à la sécurité routière et les organisations professionnelles d'experts en automobile et notamment l'ANEA, sur différents sujets complémentaires et importants, s'inscrit dans un véritable cercle vertueux qui a permis à chacun de prendre la mesure des enjeux et de s'interroger sur le besoin d'une organisation encore mieux adaptée. Ceci a logiquement abouti à la création, sur décision d'Emmanuel Barbe, du Bureau de l'expertise en automobile qui n'avait jamais existé auparavant. C'est dans ce cadre que se sont déroulés les travaux qui ont abouti à la rédaction du projet de décret qui portera la déontologie de la profession, établi sur la base du travail de fond mené par l'ANEA et ses équipes particulièrement formées. Désormais, une relation durable et confiante est établie.

Appelé à de nouvelles fonctions, je remercie l'ANEA de ces 7 années riches d'échanges et de réalisations au service de la sécurité routière, c'est-à-dire sauver des vies. Je suis très honoré de pouvoir adresser ce témoignage sincère et amical, signe de notre franche et fructueuse collaboration.



# ifor2a

Institut de Formation Associée à l'Automobile

## VOTRE FORMATION MÉRITE NOTRE EXPERTISE

### FORMATION CONTINUE

Plus de 100 stages proposés  
10 thématiques :

- Accidentologie, Bureautique, Cœur de métier, Développement professionnel, Décideurs, Juridique, Management, Techniques spécifiques, Spécialités, VE

Intra ou interentreprises ; en présentiel, e-learning ou mixte

### FORMATION INITIALE DIPLÔMANTE

Expert en formation \*

Un cursus spécifique de 2 ans, pour les experts en formation salariés dans un cabinet d'expertise rattachés à nos centres de formation

Des animateurs expérimentés : experts en automobile, professeurs techniques de lycées professionnels, juristes, formateurs en efficacité professionnelle et personnelle

\*défini par l'arrêté du 31 juillet 2012

### SÉMINAIRES

Organisés tout au long de l'année sur des thématiques variées : Matériel agricole, Travaux publics, veille technologique, adaptation du métier et évolutions managériales pour allier la formation au terrain



# ifor2a

Institut de Formation Associée à l'Automobile

## VOTRE FORMATION MÉRITE NOTRE EXPERTISE

### UNE OFFRE DE FORMATION COMPLÈTE POUR

- Développer vos compétences
- Optimiser votre efficacité
- Vous adapter aux évolutions professionnelles et réglementaires destinées aux métiers de l'automobile et plus particulièrement aux professionnels des entreprises d'expertise en automobile



Alliance Nationale des Experts en Automobile

 [anea.fr/ifor2a](http://anea.fr/ifor2a)



 [ifor2a@anea.fr](mailto:ifor2a@anea.fr)

 01 45 40 81 92



41, rue des Plantes, 75014 Paris

Tél. : 01 45 40 40 40

[www.aneaf.fr](http://www.aneaf.fr)